



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 128-15
Le 2 novembre 2015

MODIFICATION DE FORMAT DU FICHIER DES EXIGENCES DE MARGES SUR LES CONTRATS À TERME DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la Division) publie présentement deux formats différents pour ses exigences de marges (http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins_file/date/2015-10-30/type/xls) et (http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins_file/date/2015-10-30/type/csv).

Conformément à l'indication fourni dans la [circulaire 113-15](#), la Division aimerait annoncer qu'à partir du **30 novembre 2015**, elle publiera un format du fichier des exigences de marges, qui s'avère être le nouveau format pour le fichier des exigences de marges sur les contrats à terme (nouveau format) tel que décrit dans la [circulaire 032-15](#).

L'utilisation du nouveau format relève de l'annonce par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) (CDCC Avis aux membres [N° 2015-128](#)). Le format sera publié quotidiennement sur le site Web de la Division qui est actuellement dédié au fichier des exigences de marges sur les contrats à terme (http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Giancarlo Percio, analyste de marché principal, Division de la réglementation, au 514 787-6484 ou par courriel à gpercio@m-x.ca.

Brian Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation